



Quelles conséquences pour un signalement au Procureur?

Par **herve1234**, le **12/01/2019** à **06:29**

Bonjour,
Quelles sont les conséquences d'un signalement auprès du procureur de la république?
Si les membres d'une famille demandent (ou signalent) au procureur de la république une mise sous tutelle pour une admission en maison de retraite pour une personne âgée plus de 80 ans?
Cette personne âgée ayant coupé les ponts avec les membres de sa famille, les membres de cette famille ayant très peu d'informations, mais supposent une situation anormale, cette personne âgée vivait seule, puis soudainement s'est faite hébergé par des gens.
Ces membres de cette famille supposent une vulnérabilité de cette personne âgée et pensent que la maison de retraite serait la meilleure solution.
Alors quelles seront les conséquences de cette demande au procureur?
Merci de vos réponses,

Par **jodelariege**, le **12/01/2019** à **12:28**

bonjour
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120>
vous lirez qu'il y a une procédure à suivre pour la mise sous tutelle dont un certificat médical... sans preuve et avec des suppositions il y a une grande chance qu'il n'y ait aucune suite à votre demande au procureur...
vous pouvez aussi vous rapprocher de ce parent pour vérifier la situation..
hébergé chez des gens? peut être un hébergement chez une assistante de vie conventionnée? à vérifier tout cela avant d'entamer une procédure...

Par **herve1234**, le **15/01/2019** à **00:48**

bonjour,rnrnoui, il n'y a pas de preuve et que des suppositions.rnComment faire alors pour avoir des informations?rnLa personne âgée a coupé les ponts avec les membres de sa famille.rnLes membres de la famille peuvent avoir accès à quelle genre d'information?rnrnMerci de vos réponsesrnHerve1234

Par **jodelariege**, le **15/01/2019** à **09:22**

bonjour le seul moyen d'avoir des informations et de rencontrer la personne ... sinon vous n'avez aucun autre moyen.